

N° 7298<sup>3</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

---



---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL**

**portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai  
2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise  
à la mission "Resolute support" en Afghanistan**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(7.6.2018)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 7 mai 2018 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact et une fiche financière étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan jusqu'au 1er juillet 2020.

« Resolute Support » est une mission non combattante. Elle a été lancée le 1er janvier 2015, après l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la prise en charge complète de la sécurité par les forces de défense et de sécurité nationales afghanes. La mission a pour but d'aider les forces et les institutions de sécurité afghanes à développer les capacités qui leur permettront de continuer à défendre le pays et à protéger la population de manière durable.

Deux postes seront occupés par l'armée luxembourgeoise à Mazar-i-Charif, à savoir :

- celui de sous-officier administratif assistant du chef d'état-major de l'état-major de la TAAC-N (fonction dans le Command Group de l'état-major de la TAAC-N sous commandement allemand) et
- celui de chauffeur-manutentionnaire, affecté au peloton « Mouvements et Transports » (composé principalement d'Allemands, et travaillant dans l'équipe Transport/Cargo Handler sous commandement belge) de la base aérienne de Mazar-i-Charif. Ce poste sera occupé par un soldat volontaire.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 16 avril 2018.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 29 mai 2018.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

\*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal N°7298 et rend un avis positif au texte tel que modifié suite à l'avis du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 7 juin 2018

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Mars DI BARTOLOMEO